

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 1^{er} février 2022

Délibération ou arrêté n° 68

Date de convocation :
25 janvier 2022

Date d'affichage
04/02/2022

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 14

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

**Foot – avance de subvention
2022**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
03/02/2022

Et publication et notification du
04/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie et en visioconférence (pour ceux qui en avait la possibilité - publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Laure Lambert, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet.

Etaient excusés :
Mme Maryse Hochart avec pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé
Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à Mme Laure Lambert
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Thomas Poulet
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
Mme Céline Defruit

Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Sur proposition de son président, le Conseil Municipal

Décide

- D'allouer à l'AAE CHAULNES FOOTBALL une avance de 4 000 € sur la subvention 2022 ;
- Dit que les crédits sont inscrits au compte 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Pour copie conforme
Le Maire
Thierry LINEATTE